



Février 2018

## BULLETIN MUNICIPAL N° 28

Dépôt et publication Mairie de St Thomé  
Siret n° 21070300500012 APE 751A  
Site Internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### - DÉVIATION DU TEIL

Des éléments d'information concomitants laissent supposer que l'Etat serait en passe de reporter le projet de déviation de la commune du Teil par la route nationale n°102. Ces informations laissent présager que le trafic routier journalier sur notre commune (4000 véhicules dont 550 poids lourds) perdurera au-delà de 2022, année annoncée de la mise en service de la déviation. Ces travaux doivent continuer, et, pour manifester votre soutien à ce projet, la Municipalité vous invite à vous rendre le 19 février à partir de 9 h 30 au Teil, rond-point Bénistant (ex ets Laville), pour participer à la manifestation géante organisée par le collectif « La déviation du Teil, ensemble pour l'Ardèche ».

### - ÉCOLE

L'Inspection Académique de l'Ardèche nous confirme le retrait provisoire d'un emploi, correspondant à la fermeture de la 2<sup>ème</sup> classe de notre école primaire. Il est à noter que cette situation est la triste conséquence du défaut d'inscription de 5-6 enfants de 5 à 10 ans résidant sur notre commune mais inscrits dans des écoles extérieures.

Il est important de savoir que les inscriptions pour la rentrée de septembre 2018 doivent se faire dès à présent. Pour les enfants scolarisés à l'extérieur, cette inscription n'aura pas d'incidence sur l'année scolaire en cours.

Si le nombre d'enfants inscrits (de 2 à 10 ans) avant fin avril est suffisant, nous serons en droit de demander la réouverture de la seconde classe.

### - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite au recensement effectué en janvier 2017, l'INSEE nous a communiqué les chiffres relatifs à la population légale de notre commune : 459 habitants. Ce chiffre, comparé à celui de 2010 (396 hab) représente une hausse de 15,90 %.

### - PORTAGE DE REPAS

L'ADMR, Association de service à la personne, propose à toute personne qui en a le besoin (salariée, inactive, âgée ou convalescente...) de se faire livrer des repas frais équilibrés au domicile. Les repas sont cuisinés localement, de manière traditionnelle, avec des produits frais et naturels et peuvent être adaptés à des régimes particuliers. Ces repas, froids, (entrées, plat ou soupe, fromage, dessert, pain) sont livrés tous les 2 jours. Il est possible de commander pour 1 journée ou plus au tarif de 8,85 € TTC le repas. Renseignements : ADMR Aubenas au 04 75 93 42 45 ou sur le site [www.admr-ardeche.fr](http://www.admr-ardeche.fr) ou en mairie.

### - COMPLEMENTAIRE SANTÉ

L'Association loi 1901 « Actiom » (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) propose de représenter et de défendre les intérêts de ses adhérents face aux assureurs et mutuelles.

Cette solution santé s'adresse à ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Une réunion publique est prévue à la salle polyvalente de Valvignères le lundi 12 mars à 18 heures.

## **- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- Distribution gratuite de compost à la déchetterie de CRUAS le samedi 17 mars. Se munir d'une pelle et de contenants pour 500 l maximum.
- Collecte gratuite d'amiante à la déchetterie des Léonards à MONTELIMAR Nord le samedi 28 avril. Inscription préalable obligatoire sur le site : [www.sypp.fr](http://www.sypp.fr)

## **- COUPES DE BOIS : TERRAIN COMMUNAL LE CLAU**

Le débroussaillage du terrain « Le Clau » nécessite l'abattage de plusieurs arbres. Les personnes intéressées pour couper et évacuer le bois sont invitées à s'inscrire en mairie avant le 27 février.

## **- CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

En cette période où les nids de chenilles processionnaires du pin et du chêne sont fortement visibles, et à la veille de la migration des chenilles vers le sol, il est recommandé de ne pas s'en approcher ni de les toucher. Deux solutions techniques existent avant le départ des chenilles courant mars, à mettre en œuvre par une entreprise spécialisée :

- L'échenillage sur les pins (couper les branches infestées par les nids).
- Le brûlage des nids sur les chênes (où l'échenillage n'est pas possible).

## **- NOUVELLE ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE**

Depuis quelques semaines, Monsieur Nicolas PIALLAT, domicilié Quartier Chasser, propose ses services comme artisan peintre décorateur. Vous pouvez le contacter au 06 88 75 37 87 ou par Internet : [nicolas.piallat@gmail.com](mailto:nicolas.piallat@gmail.com)

## **- ASSOCIATIONS**

### **COMITÉ DES LOISIRS :**

- Samedi 17 mars à 19 h à la salle des fêtes : soirée festive de la Saint Patrick avec déguisement aux couleurs de l'Irlande, vert et orange.
- Samedi 26 mai : sortie à Marseille avec visite guidée du vieux Marseille et du quartier du Panier le matin et visite des 12 calanques en bateau l'après-midi. Départ à 7 h 30 de la Place des Crottes, retour prévu vers 20 h.

Tarif journée hors repas : adultes 30 €, de 4 à 18 ans 20 €, - de 4 ans gratuit

Inscriptions du 5 mars au 29 avril au 06 24 15 90 06 ou par mail à [comite.saint.thome@gmail.com](mailto:comite.saint.thome@gmail.com)

### **ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNRPA :**

- Samedi 7 avril à 14 h à la salle des fêtes : concours de belote.